

Se préparer à une audience

Que votre audience se déroule en personne, par courrier ou en ligne, suivez les étapes suivantes pour améliorer vos chances d'obtenir une issue favorable :

- Soyez préparé. Lisez l'article en vertu duquel vous avez été cité dans son intégralité et rassemblez autant de preuves que possible.
- Soyez persuasif. Présentez des preuves complètes et crédibles. Utilisez des photos, des déclarations écrites et des images satellite pour appuyer votre cause.
- Soyez professionnel. Rédigez une déclaration de défense honnête et pensez à faire certifier les déclarations des témoins.

Pour obtenir des conseils spécifiques sur la manière de préparer une audience, rendez-vous sur www.nyc.gov/parkingadvocate.

Si vous êtes déclaré coupable, vous avez 30 jours à compter de la date de la décision pour interjeter appel. Pour interjeter appel :

- Pensez à payer la contravention pour éviter d'autres sanctions. Si vous remportez votre appel, votre paiement sera remboursé.
- Préparez votre défense. Rassemblez toutes les preuves et expliquez dans votre déclaration de défense pourquoi la décision du juge était incorrecte. Vous pourrez peut-être déposer des preuves qui n'étaient pas disponibles au moment de votre première audience.
- Soyez exhaustif dans votre déclaration. Les explications courtes et incomplètes ne sont pas persuasives.
- Rédigez votre déclaration complète sur une autre feuille de papier afin de fournir des détails.
- Utilisez vos faits et des extraits de la loi pour expliquer pourquoi vous pensez que la décision du juge était erronée.
- Prenez contact avec le Bureau de défense des convocations en matière de stationnement de New York City pour savoir comment éviter de commettre des erreurs courantes.

Si vous ne remportez pas votre appel, vous disposerez de quatre mois à compter de la date de la décision de l'appel pour déposer un appel en vertu de l'Article 78 auprès de la Cour suprême de l'État de New York.

Prendre contact avec le Bureau de défense des convocations en matière de stationnement de New York City.

Le Bureau de défense des convocations en matière de stationnement est un bureau indépendant au sein du ministère des Finances. Notre mission est la suivante :

- Aider le public vis-à-vis des problèmes et des plaintes relatifs aux infractions de stationnement et de radar.
- Agir en tant qu'intermédiaire entre les membres du public, le ministère des Finances, et d'autres organes de la ville impliqués dans le processus de convocation en matière de stationnement.
- Informer le public au sujet des règles relatives aux convocations en matière de stationnement et autres politiques du ministère des Finances.
- Identifier, signaler et aider à résoudre les problèmes systémiques dans le processus de convocation en matière de stationnement.

Vous pouvez demander l'aide du Bureau de défense des convocations en matière de stationnement si vous avez tenté de manière raisonnable de résoudre votre problème avec le ministère des Finances sans y parvenir.

Envoyer une demande au Bureau de défense des convocations en matière de stationnement ou recevoir son aide ne vous donne pas plus de temps pour payer ou contester votre contravention. Vous devez toujours respecter tous les délais indiqués sur votre contravention ou prévus par la loi.

Il est possible d'obtenir une aide en personne. Rendez-vous sur www.nyc.gov/parkingadvocate pour obtenir la liste des dates et des emplacements.

Plus d'informations sur www.nyc.gov/parkingadvocate.

Vous pouvez également appeler le 311 pour obtenir de l'aide.

Si, en raison d'un handicap, vous avez besoin d'aide pour déposer une demande et recevoir un service ou participer à un programme offert par le ministère des Finances, nous vous invitons à prendre contact avec le Facilitateur des services pour personnes handicapées sur www.nyc.gov/contactdofeeo ou par téléphone au 311.



nyc.gov/finance

OPSA Brochure [French] – 12.18.18



Guide pour payer ou contester les infractions de stationnement

PRÉPARÉ PAR LE BUREAU DE DÉFENSE
DES CONVOCATIONS EN MATIÈRE
DE STATIONNEMENT



Que faire lorsque vous recevez une contravention de stationnement

AVANT DE DÉPLACER VOTRE VÉHICULE :

- Lisez la contravention.
- Rassemblez des preuves.



Prenez des photos

Documentez la scène de fond en comble. Montrez les noms des rues, l'adresse du bâtiment où votre contravention a été émise et tout élément indiqué sur la contravention (panneau, parcmètre, autocollant ou plaque, etc.).



Mesurez les distances

Si votre contravention fait référence à des distances, mesurez-les. Aidez-vous de ce dont vous disposez (mètre-ruban, vos chaussures, le dessin du trottoir, etc.).



Parlez aux témoins

Si des témoins sont sur place, prenez leurs coordonnées et demandez-leur s'ils seraient enclins à faire une déclaration certifiée en votre nom.

LORSQUE VOUS RENTREZ CHEZ VOUS :

- Consultez la loi que vous avez supposément enfreinte.
- Rendez-vous sur www.nyc.gov/parkingadvocate pour plus d'informations concernant les infractions de stationnement.
- Choisissez de payer ou de contester votre contravention.
- Rassemblez une carte en ligne et des images satellite pour compléter les preuves photographiques que vous avez récoltées sur la scène.
- Si vous payez votre contravention par courrier, faites-le suffisamment tôt pour que votre courrier puisse être reçu et votre chèque traité avant que des pénalités de retard automatiques ne soient appliquées.

Pensez à ces conseils avant de vous garer

- Lisez les deux côtés de tous les panneaux du côté de l'immeuble en face duquel vous vous garer.
- Les panneaux s'appliquent à partir de leur poteau, dans la direction indiquée par la flèche, jusqu'au poteau ou au coin suivant.
- Lorsque vous rencontrez deux panneaux contradictoires dans une zone, suivez le moins contraignant des deux.
- Ne vous garer pas de part et d'autre d'un poteau s'il est interdit de se garer de l'un des deux côtés. Si une partie de votre véhicule dépasse le poteau, vous pouvez recevoir une contravention.
- Vous ne pouvez pas vous garer à moins de 5 mètres d'une bouche d'incendie, quel que soit le côté.
- Si vous disposez d'une immatriculation temporaire, n'oubliez pas de l'afficher sur votre tableau de bord et de conserver la vignette expirée sur le pare-brise jusqu'à ce que vous la remplaciez par une nouvelle vignette d'immatriculation.
- Lorsque vous utilisez l'application ParkMobile, entrez correctement la zone dans laquelle vous vous garer. Vous ne pouvez pas payer pour une zone si vous êtes garé dans une autre.
- Si vous êtes garé devant un parcmètre hors service, assurez-vous de tenter de payer de toutes les manières possibles dans toutes les machines de la zone dans laquelle vous êtes garé.
- Lorsque vous vous garer près d'un passage pour piétons ou d'une rampe piétonne, prenez garde à ce qu'aucune partie de votre véhicule ne touche une partie du passage pour piétons ou ne bloque une partie de la rampe.
- Si votre véhicule tombe en panne et que vous devez le garer de manière illégale, vous devez le faire remorquer ou réparer immédiatement.

Comment s'opposer à une contravention de stationnement

1. Lisez attentivement votre contravention

Si certaines informations sont illisibles, imprécises ou manquantes, prenez-en note dans votre défense. Faites particulièrement attention aux contraventions manuscrites.

Si vous vous opposez à une infraction de radar, rendez-vous à l'adresse Web imprimée sur la contravention et examinez les accusations qui pèsent contre vous.

2. Rassemblez vos preuves

Rassemblez les photos et les vidéos de la scène, les déclarations certifiées des témoins, les cartes et les images satellite imprimées, et tout autre élément susceptible d'appuyer votre cas.

3. Préparez votre défense

Rédigez une déclaration de défense détaillée qui résume votre cas.

Ignorer une contravention coûte cher.

